

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 17 novembre 2005**

Présents

Exécutif	M.	Marc MICHELA	maire
	Mme	Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M.	Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	M.	Florio TOGNI	président
	Mme	Lesley CHERUBINI	vice-présidente
	M.	François MEGEVAND	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes	Marlène FAVRE, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER	
	MM.	Alain CORTHAY, André FAVRE, Olivier MENETREY, Etienne MURISIER, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT	
Personnel communal	MM.	Robert RAVASIO	comptable
		Michel VAZQUEZ	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mme	Myrna LACHENAL	conseillère municipale

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2005
2. Communications du Maire
3. Projets de délibérations :
 - **16/2005** : PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF RELATIVE AU MONTANT MINIMUM ET AU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2006
 - **17/2005** : POUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2006, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS, AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER
 - **18/2005** : PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF DESTINÉE À CAUTIONNER LE PRÊT DE LA BANQUE RAIFFEISEN À LA CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LES PERTES DE BÉTAIL À MEINIER
4. Rapports des commissions
5. Demande de naturalisation genevoise
6. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2005

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur, avec les suppressions (mots en *italique-barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Alain Corthay demande une 1^{ère} correction, en page 5, chiffre 5), lettre d) :
→ "...le chemin des Champs-Nouveaux ~~sera~~ **serait** limité aux bordiers, comme..."
et "...pas possible de limiter ~~ee~~ **le** chemin **des Champs-Nouveaux** à 30 km/h,..."

A ce propos, il rajoute que ce point reste à définir en commission car il avait été prévu - en commission justement - de mettre un coussin berlinois.

Le Maire pense que le rôle des commissions est de faire des propositions à l'Exécutif mais qu'il incombe à ce dernier de prendre la décision finale. Le Président propose de rediscuter de ce point sur le fond plus tard et de poursuivre pour l'instant selon l'ordre du jour.

2) Communications du Maire

a) Sapeurs-pompiers

Laurent Chavaz a donné sa démission au 31 décembre 2005, John Schmalz reprenant ad intérim le commandement de la compagnie dès le 1^{er} janvier 2006.

b) Transfert de charges état-communes

L'ACG a tenu sa séance et voté à l'unanimité moins une abstention de s'opposer à ce transfert de charges. Le coût estimé par l'ACG pour Meinier est de Fr. 116'000.-, ce qui provoquerait une augmentation de 1.5 à 2 centimes additionnels le cas échéant. D'autres informations suivront.

c) Commission sportive intercommunale

Deux séances ont eu lieu dernièrement. Il avait été décidé que Meinier serait exempté de participer financièrement à une étude de faisabilité si elle était lancée – réalisation par Philippe Joye. Pour plus de neutralité dans les discussions, Monsieur Michela a proposé à la commission que quelqu'un de neutre en prenne la présidence ; Monsieur Claude Marullaz, adjoint de Corsier, s'est porté volontaire. Toutes les communes présentes ont confirmé leur soutien au projet de centre sportif à Rouelbeau, et non à celui des deux conseillers municipaux de Collonge-Bellerive - vers chez Krucker.

d) Chemin de la Ruite

Le Maire passe la parole à Michel Périllat qui explique qu'une demande d'autorisation de construire sur la parcelle Boujon par Cerutti Architecte a été déposée. La commune a donné un préavis défavorable, car le bâtiment envisagé devrait être implanté plus en retrait. Nous avons d'ailleurs reçu une pétition des riverains. Un accord est en bonne voie suite aux diverses discussions engagées pour y intégrer la réalisation d'un parking souterrain.

3) Projets de délibérations

Avant de voter les délibérations y relatives, la version corrigée – sur un seul point – du budget de fonctionnement 2006 est passée en revue page par page, chacun étant libre d'intervenir à tout moment.

Le budget d'investissement 2006 n'appelle pas de remarques particulières puisqu'il est identique à celui présenté lors du Conseil municipal du 27 octobre dernier.

- **16/2005** : PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF RELATIVE AU MONTANT MINIMUM ET AU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2006

Le Maire rappelle que le taux de dégrèvement passe à 25%.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **17/2005** : POUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2006, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS, AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Suite à la modification intervenue sur le budget de fonctionnement, le Maire explique que certains montants du projet de délibération doivent être réajustés. Robert Ravasio communique les nouveaux chiffres au Président, qui lit ensuite la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **18/2005** : PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF DESTINÉE À CAUTIONNER LE PRÊT DE LA BANQUE RAIFFEISEN À LA CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LES PERTES DE BÉTAIL À MEINIER

Le Maire ayant déjà annoncé et expliqué les raisons et la nécessité de cette délibération, le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

(délibération votée en annexe)

4) Rapports des commissions

a) Information, Réclamations & Votations - IRV

François Mégevand propose de déplacer le local de vote de la Rampe vers le local des aînés, pour éviter d'avoir à déplacer de temps en temps les votations à l'entrée de la salle communale lors de manifestations d'envergure, et parce qu'il n'est ni normal ni très sûr qu'en tant que Président des votations, François Mégevand doive conserver l'urne chez lui dans l'attente des votations rajoute le Maire. D'autre part, ce local appartient depuis peu à la commune, et un local fixe et définitif pourrait enfin être attribué aux votations, l'urne restant à la Mairie où François Mégevand viendrait la chercher. Martine Schlatter ne trouve pas très pratique car il n'y aura pas de places de parking, ce à quoi répond le Maire que 5 places de stationnement réservées à la Mairie vont être réalisées à l'emplacement du nouvel immeuble route de Gy 26. Le Président décide que cette proposition faite à l'Exécutif sera entérinée par celui-ci,

qui est responsable de ce choix.

Etienne Murisier soutient la proposition de changement de local émanant du Président des votations, qui assume ce rôle en continu et sans problème depuis 2 ans, et qui est donc le mieux à même d'avoir une vue d'ensemble concrète de la situation.

b) Sport, Culture & Loisirs - SCL

André Favre revient sur la proposition qui avait été faite pour la fête du premier août 2005 et qui avait dû être reportée, consistant à réaliser et projeter une vidéo faite par les élèves de l'école en remplacement du discours officiel. Une réunion s'est tenue pour évaluer l'intérêt des diverses parties, et chacun a manifesté son enthousiasme. Le projet est donc lancé, en intégrant toutes les classes moyennes (du 3^{ème} au 6^{ème} niveau) au lieu de deux classes comme proposé initialement.

c) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) - PEEJ

Escalade : Une rencontre avec les enseignantes a eu lieu également pour parler des fêtes de l'Escalade et de Noël les 9 et 20.12.2005, ce qui reste à confirmer selon le Président. Il est proposé de ne pas séparer les parents des enfants pour l'Escalade dans la 2^{ème} partie de la soirée.

Programme : cortège en 1^{ère} partie, 2^{ème} partie constituée d'un repas ensemble et marmite pour tous - en plus de celles prévues pour chaque classe dans la journée. Pour plus de convivialité, il faudrait pouvoir garder la tente, ce qui reste à régler ; il est d'ailleurs dommage si nous ne pouvons pas utiliser la tente en hiver pour des raisons de sécurité et/ou de météo, alors qu'elle est justement particulièrement utile en cas d'intempéries...

Une discussion s'ensuit, avec diverses propositions :

- Marlène Favre : Pourquoi ne pas organiser la fête dehors comme cela se faisait auparavant, ou même actuellement en Ville de Genève ?
- Le Maire : Pourquoi ne pas laisser la structure métallique seule pour y accrocher les décorations lumineuses ?
- Martine Schlatter propose de reconduire l'expérience de l'année passée qui consistait à organiser la soupe par le Petit Gourmand, solution qui avait été un succès et avait satisfait tout le monde. Il semblerait que les personnes concernées n'aient pas été invitées à la réunion pour l'Escalade, mais comme le précise Marie-Rose Charvoz, cette séance n'avait pas pour but d'organiser la fête mais simplement de se mettre d'accord sur des dates. Il est donc décidé de reprendre contact avec les différentes associations pour faire le point sur cette manifestation. Etienne Murisier rajoute qu'avec le 40^{ème} anniversaire de la Gradelle, il serait judicieux - comme proposé - de faire l'Escalade la journée afin que les parents puissent se rendre ensuite le soir au Cycle pour cette célébration.

Fête de Noël : L'APEM offre toujours le vin chaud, mais l'école se charge des gâteaux, pâtisseries, salés confectionnés par les enfants

d) Agriculture, Routes & Assainissement - ARA

La tournée des routes s'est bien déroulée, essentiellement dans le village, commente Olivier Ménétrety ; de nombreux points ont été soulevés. Le marquage est toujours en attente. Michel Périllat précise que nous attendons toujours l'OTC et la météo nous dessert. Etienne Murisier n'est plus du tout d'accord avec cette vision des choses, car le risque d'accident est important si le nécessaire n'est pas fait très rapidement,

notamment à la sortie de l'école au chemin du Stade. Notre responsabilité est désormais engagée, il faut faire le nécessaire. Le Maire approuve et a déjà proposé de faire le marquage en allant même à l'encontre de l'OTC s'il continue à temporiser. Le Conseil adhère totalement à la proposition de l'Exécutif de faire le marquage.

Alain Corthay complète les propos en rappelant qu'à cet endroit, il n'y a pas de délimitation ni de différence d'enrobé entre le trottoir et le dos d'âne de la route, du côté de la déchetterie, ce qui laisse à penser aux enfants que cet endroit est sûr et qu'il peuvent par exemple continuer leur trajet en trottinette sans risque ; il faudrait peindre ou marquer le sol pour signaler le danger.

Devant la Poste - continue Olivier Ménétrety, les travaux ont bien avancé, le goudronnage devrait se faire d'ici la semaine prochaine. Les arbres seront des poiriers – ne faisant pas de fruits – complète Etienne Murisier.

Olivier Ménétrety continue : Le giratoire rte de Compois / rte de Gy a été planté par Monsieur Jauch.

Les égouts en face de la Tour avancent bien également, malgré la météo défavorable qui n'est pas sans poser quelques problèmes.

Essert est peu à peu raccordé au gaz.

Le Président propose qu'un bilan sommaire du long chantier relatif à la modération du trafic soit réalisé.

e) Finances - FIN

Pierre Pricat n'a rien de particulier à ajouter, si ce n'est qu'une séance est d'ores et déjà programmée avec le comptable pour reprendre le plan financier décennal.

f) Gestion des Bâtiments - GEBA

Ràs selon Lesley Cherubini.

Michel Périllat ajoute que les descentes d'eau pluviales ont été refaites dans le préau couvert.

Les combles de l'école sont terminés.

Laurette Ménétrety-Fonjallaz revient sur l'odeur pestilentielle des toilettes de l'école. Michel Périllat répond qu'un examen du problème est en cours pour le régler.

Martine Schlatter a constaté que l'espace entre la barre métallique et la vitre des balustrades de la Rampe, au 1^{er} étage, est trop important et donc dangereux pour les petits enfants. François Mégevand répond qu'il a fait vérifier les normes de sécurité : selon le service en charge de ce problème, elles sont respectées. Michel Périllat rappelle que ce bâtiment a été conçu pour des adolescents à la base ; les enfants en bas âge n'ont donc pas à se trouver au 1^{er} étage, un portail destinée à les stopper au bas de l'escalier ayant d'ailleurs été fourni à l'époque au cas où.

g) Aménagement - AME

La commission s'est réunie pour parler du secteur de la Ruite. D'autre part, le Plan Directeur Communal a été accepté très positivement par la plupart des commissions du département cantonal, à quelques détails près, rapporte Alain Corthay. Pascal Tanari va étudier les remarques pour une mise à jour éventuelle.

Il va y avoir un dépassement de crédit sur la pose des tubes pour la fibre optique suite au succès inespéré du nombre de demandes de gaz liées à cette pose, dépassement qu'il faudra donc voter prochainement. La location future de ces gaines remboursera les frais occasionnés. Concernant la faisabilité de cette opération, le Maire précise

qu'une étude grossière va être demandée par Michel Périllat à TSA pour évaluer l'intérêt et la rentabilité pour la commune d'une telle installation par Câblecom.

h) Action Sociale & Aide au Développement - ASAD

Marie-Rose Charvoz confirme la date du repas des aînés : le 15 janvier 2006.

i) Environnement & Espaces Verts - EEV

Etienne Murisier conclut le rapport des commissions en citant, suite à la tournée des routes effectuée conjointement avec la commission ARA, les plantations qui ont été mises en place dans les ralentisseurs, les rosiers qui ont été plantés en face de la maison Chavaz, une grosse charmille vers l'abattoir.

Les décors de Noël n'appellent pas de commentaires particuliers, sauf les décorations des sapins de Noël qui sera étoffé car elles étaient un peu légères jusque-là.

Herbicides : une nouvelle ordonnance a été édictée, qui interdit l'utilisation des herbicides sur les places ou les chemins en gravier. D'autres systèmes existent qui devront être mis en œuvre sur la commune. Une information à la population est à prévoir.

Marie-Rose Charvoz prévient que la gestion des déchets devient impossible, de nombreuses incivilités se faisant jour ça et là, avec de fréquents débordements.

Elle rajoute que la barrière a été posée au compost du 49 route de Gy.

5) Demande de naturalisation genevoise

Le Président proclame le huis clos.

Le Conseil délibère et donne un **préavis favorable à cette demande par 12 voix pour et 1 voix contre**. Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

6) Divers

a) Chemin des Mousets : Un stop devrait être posé à la sortie de ce chemin, comme celui réalisé au chemin des Champs-Nouveaux, avant qu'un accident n'arrive, car les riverains ont tendance à considérer à tort qu'ils sont prioritaires, alors qu'ils s'engagent sur une route cantonale.

b) Jeunes : Etienne Murisier a été sensibilisé par les problèmes survenus dans les banlieues en France, qui proviennent souvent d'un manque de formation, les places dans ce domaine étant en forte diminution. Il a été démontré que le risque de démotivation et de dégénérescence est limité chez les jeunes en études ou en apprentissage. Pourquoi ne pas envisager de mettre sur pied à Meinier un système favorisant les entreprises formatrices, par le biais de la suppression de la taxe professionnelle par exemple ? Même si l'impact régional serait faible, c'est un exemple qui pourrait être soumis à l'ACG et serait peut-être un détonateur pour les communes voisines ou le canton.

Marie-Rose Charvoz soutient l'idée même si, expérience faite avec succès auprès d'une entreprise de la place, c'est une démarche lourde et difficile à mettre sur pied. Alain Corthay complète la proposition d'Etienne Murisier en demandant d'envisager, si c'est possible, des places d'apprentissage sur la commune.

Etienne Murisier tient par ailleurs à féliciter la commune pour l'action concrète qu'elle mène en engageant épisodiquement de jeunes meinites pour des périodes de travail temporaires.

- c) **Apéritif** : Le Maire indique qu'une invitation va parvenir aux conjoints des conseillers pour les traditionnels remerciements et sa verrée de fin d'année, qui aura lieu le jeudi 22 décembre 2005 à 19h à la Mairie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h25.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 15 décembre 2005 à 19h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
François Mégevand

.....
Florio Togni

Annexes : - délibérations votées
- pages du budget 2006 de fonctionnement qui ont subi des modifications



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 17 novembre 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 16/2005

PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF RELATIVE AU MONTANT MINIMUM ET AU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2006

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308 b et 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2006 à Fr. 30.-,
2. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2006 à 25%.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **26 décembre 2005.**

Meinier, le 25 novembre 2005



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 17 novembre 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 17/2005

POUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2006, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS, AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2006 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 4'957'300.- aux charges et de Fr. 4'958'200.- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Fr. 900.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 922'200.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 921'300.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 900.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2006 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2006 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 2'250'000.- aux dépenses et de Fr. 50'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 2'200'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 922'200.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 1'277'800.-,

vu le rapport de la commission des finances du 27 octobre 2005,

vu les articles 30, al 1, lettres a, b et g, 70 al. 1, lettre b, et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2006 pour un montant de Fr. 4'957'300.- aux charges et de Fr. 4'958'200.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 900.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2006 à 42 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2006 à 100 centimes,
4. d'autoriser le maire à emprunter en 2006 jusqu'à concurrence de Fr. 1'277'800.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. d'autoriser le maire à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **26 décembre 2005.**

Meinier, le 25 novembre 2005



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 17 novembre 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 18/2005

PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF DESTINÉE À CAUTIONNER LE PRÊT DE LA BANQUE RAIFFEISEN À LA CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LES PERTES DE BÉTAIL À MEINIER

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2004, approuvée par arrêté du Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement du 20 avril 2005, relative à un crédit de Fr. 250'000.- représentant la participation de la commune aux frais liés aux travaux entrepris par la Caisse d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail à Meinier (ci-après désignée Caisse d'assurance), destinés à la réfection et à la réhabilitation des locaux édifiés sur les parcelles N° 1251 et 1252, ainsi qu'à l'installation d'un congélateur communal,

vu l'acte constitutif de la Caisse d'assurance du 7 décembre 2004 comprenant les statuts de cette dernière, qui stipulent à l'article 19 qu'en cas de dissolution de cette dernière, l'actif social n'est pas réparti entre les associés, mais il est remis à la Commune de Meinier,

vu la nécessité pour la Caisse d'obtenir un prêt auprès de la Banque Raiffeisen pour pouvoir terminer les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'abattoir,

vu l'accord de principe obtenu par la Banque Raiffeisen pour accorder ce prêt à la Caisse d'assurance à des conditions favorables si la commune se portait garante, et la lettre d'engagement y relative adressée par la commune de Meinier à la Banque Raiffeisen,

vu le projet de contrat de cautionnement solidaire établi par la Banque Raiffeisen ;

attendu que la caisse d'assurance a sollicité de la commune son accord au cautionnement de Fr. 100'000.- qu'elle souhaite obtenir,

vu l'art. 30, al. 1, lettres g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 11 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

3. D'accepter que la commune de Meinier accorde le cautionnement solidaire à la Banque Raiffeisen à hauteur de Fr. 100'000.- pour le prêt consenti à la Caisse d'assurance mutuelle contre les pertes de Bétail ;
4. D'accepter que ce cautionnement figure au pied du bilan de la Commune de Meinier ;
5. De donner tous les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer les actes nécessaires à l'opération ci-dessus.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **26 décembre 2005.**

Meinier, le 25 novembre 2005